

L'UCT Mag

LE JOURNAL DES COMMUNES TOGOLAISES

L'UCT a un nouveau bureau exécutif

P. 3



De gauche à droite: Messieurs ADJONOU K. (Président), TCHAKPEDEOU K. (Vice-président), ALIDOU A.-R., AMADOU K., LOGLO B., KARANGO Y., Contre Amiral ADEGNON F., AMAOU A., AYIVI A.

L'intercommunalité au Togo

P. 7

Entretien avec M. Etienne CAZIN

Nouveau Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Togo

P. 8



Infos et financements

P. 12 à 14

UNION DES COMMUNES
DU TOGO

Quartier Hedzranowoé BP: 1298
Lomé 1 TOGO

Tel: (228) 22.61.45.16
Fax: (228) 22.61.45.17

Email: uct@uct-togo.org

Site: www.uct-togo.org

Et aussi:

L'essentiel de l'UCT (P. 2 à 6)

L'actu des communes (P. 7)

Economie (P. 9 et 10)

En bref (P. 11)

Agenda (P. 15)

Les aventures de Yevigolotoe-D (P. 15)

Obsèques

Feu DOUMEKPE Koffi Simon, Président de la Délégation Spéciale de la Commune de Tabligbo

Une foule immense de plus d'un millier de personnes, (collègues, frères d'arme, amis, parents et population de la localité et de ses environs) s'est massée sur le stade de l'auberge de municipale de Tabligbo samedi 10 septembre 2011 pour rendre un dernier hommage à Feu DOUMEKPE Koffi Simon décédé le 18 juillet 2011.

Au cours de la cérémonie laïque, empreinte de dignité et de simplicité, les représentants des enfants du disparu, des anciens combattants de la Préfecture, de l'association des femmes Chrétiennes Commerçantes de Tabligbo, de l'Union des Communes du Togo, ainsi que le Préfet de la localité ont pris la parole.

Le représentant des enfants de Feu DOUMEKPE a dans son témoignage sur la vie du disparu, insisté sur son ouverture d'esprit, son obsession de l'ordre et du travail bien fait, et surtout sur sa bonté ; toutes ces qualités qui auront fait de lui, un bon père de famille, toujours soucieux du bien – être de sa famille et de son entourage malgré des moyens limités. Après avoir rendu les honneurs militaires à leur frère disparu, la délégation des anciens combattants de la Préfecture de Yoto a rappelé l'état de service de Feu Adjudant Chef DOUMEKPE. Engagé volontaire après une formation comptable, Feu DOUMEKPE a servi dans les services généraux des forces armées togolaises, puis comme instructeur avant d'être détaché en appui à la douane togolaise où il a terminé sa carrière militaire. Le porte – parole des anciens combattants a terminé en évoquant lui aussi la disponibilité et l'ouverture de son frère d'arme.

Une cérémonie empreinte de dignité et de simplicité

Dans leur intervention, les femmes chrétiennes commerçantes de Tabligbo ont mis un accent particulier sur l'action de Feu DOUMEKPE, au cours de son mandat de Président de la Délégation Spéciale de Tabligbo, en faveur des femmes et du développement de la localité, avec notamment la réalisation d'infrastructures marchandes, éducatives et socioculturelles.

Le représentant de l'Union des Communes du Togo (UCT) a pour sa part rappeler l'engagement de Feu DOUMEKPE au sein de l'UCT, sa discrétion et sa gentillesse naturelle qui lui ont très vite permis de gagner la confiance de l'ensemble des membres de l'Association et qui lui ont permis de représenter l'UCT dans des

rencontres internationales. Enfin, le Préfet de Yoto, représentant le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, après avoir transmis les condoléances de son ministre de tutelle, a rappelé les dernières heures de l'illustre disparu qui aura participé à ses côtés à diverses activités administratives et politiques jusqu'à ses dernières heures.

Ces différentes oraisons ont mis fin à l'émouvante cérémonie laïque d'adieu, marquée par des chants chrétiens et une démonstration des adeptes vaudous, en mémoire de Feu DOUMEKPE Koffi Simon.

Encore une fois, le Secrétariat Permanent de l'UCT présente à la famille éplorée ses vives condoléances.



Assemblée Générale

L'UCT renouvelle son bureau exécutif

L'Assemblée Générale de l'Union des Communes du Togo (AG UCT) s'est réunie jeudi 29 septembre 2011 à l'Hôtel de Ville de Sokodé.

Les travaux de cette Assemblée Générale ont été placés sous la présidence de M. ADJONOU Kasségné, Vice – président de l'UCT, qui représentait le Président empêché. Le Préfet de Tchaoudjo et les Directeurs des services déconcentrés de l'Etat ont honoré de leur présence la cérémonie d'ouverture. Le Vice – président a tout d'abord présenté aux participants les excuses du président de l'UCT, M. AMAOU Kodjo, qui pour des raisons de force majeure n'a pu faire le déplacement à Sokodé. Il a ensuite rappelé l'importance de cette Assemblée Générale qui se veut élective comme le prévoit l'article 15 du règlement intérieur de l'UCT. Le Préfet de Tchaoudjo est ensuite intervenu pour exprimer sa reconnaissance envers l'UCT qui, dans son rôle de faïtière des communes togolaises, œuvre inlassablement à l'ancrage de la décentralisation au Togo, à travers des actions de formation et de sensibilisation. Le Préfet a également rendu hommage aux Présidents des Délégations Spéciales des communes pour leur engagement en faveur du développement de leur localité avant de souhaiter un grand succès à leurs travaux.

Au cours des travaux de l'Assemblée Générale, les participants ont écouté le rapport moral du président, le rapport d'activités et le rapport financier. Dans le rapport moral, le Vice – président, parlant au nom du Président a dressé sans complaisance un bilan objectif de l'action menée au cours des deux années écoulées. Il ressort de ce bilan, somme toute positif, que certains objectifs n'ont pas été totalement atteints et que le nouveau Bureau Exécutif devra les reprendre à son compte et tout mettre en œuvre pour y parvenir. Le rapport d'activité a mis en lumière toutes les actions

menées par l'Association depuis un an avec l'appui des partenaires techniques et financiers et de ses consultants pour répondre aux attentes des membres et consolider la position de faïtière de l'UCT. Ce rapport a mis en exergue la nécessité pour l'UCT de continuer à s'ouvrir sur l'extérieur et de rechercher de nouveaux partenaires dont l'action viendrait compléter l'appui des partenaires traditionnels de l'Association. Le rapport financier a pour sa part fait état de la situation des finances de l'UCT et rappeler la nécessité pour les communes d'honorer leurs cotisations pour permettre à la faïtière d'élargir son champs d'action en faveur des communes.

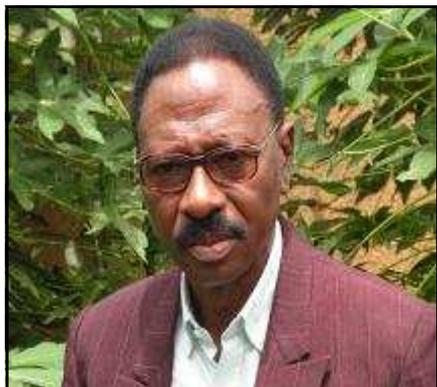
M. ADJONOU, élu à l'unanimité

A l'issue des discussions, le Vice – président a, au nom du Président, présenté la démission du Bureau Exécutif élu en 2009. Un bureau d'élection, composé du doyen d'âge et du benjamin a conduit les opérations électorales. Ces opérations se sont déroulées dans la transparence et au scrutin majoritaire. Tour à tour, les neuf postes du Bureau Exécutif ont été mis au vote. A l'issue du scrutin, M. ADJONOU J. Kasségné, Président de la Délégation Spéciale de la Commune d'Atakpamé a été élu à l'unanimité au poste de Président de l'UCT pour deux ans. Dans l'attente de l'installation officielle de ce nouveau Bureau Exécutif, M. ADJONOU a remercié ses pairs pour la confiance qu'ils lui ont accordé en le portant unanimement à la tête de leur Association. Le personnel du Secrétariat permanent de l'UCT, saisit l'occasion pour présenter ses félicitations au nouveau président et au Bureau Exécutif.

Composition du nouveau Bureau Exécutif:

Nom & prénom(s)	Fonction	Commune
ADJONOU J. Kasségné	Président	ATAKPAME
TCHAKPEDEOU K. B. Allassane	Vice-président	SOKODE
ALIDOU Abdou Rahamane	Rapporteur général	TCHAMBA
AMADOU Kodjo	Rapporteur général adjoint	BASSAR
LOGLO Kossi A. Bruno	Trésorier général	TSEVIE
KARANGO Yaka	Trésorier général adjoint	KANTE
Contre Amiral ADEGNON Fogan	1er Conseiller	LOME
AMAOU Ayennam Essodna	2ème Conseiller	KARA
AYIVI Ayayi Patrice	3ème Conseiller	ANEHO

Le nouveau Président de l'UCT, M. Kasségné ADJONOU



De formation ingénieur agronome spécialisé en développement rural et suivi de projet, **M. Kasségné ADJONOU** a accédé à d'importantes fonctions au cours de sa carrière : Directeur Régional de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de la Région des Plateaux de 1999 à 2001, Ministre de l'hydraulique entre juillet 2005 et septembre 2006, Vice-président de l'UCT entre 2009 et 2011, Président de la Délégation Spéciale d'Atakpamé depuis 2001, Président du Comité Directeur Interministériel pour les services essentiels depuis 2007, et Président de la Ligue de

Football des Plateaux-Est depuis 2010. Après une Vice-présidence exercée avec brio, ses pairs l'ont unanimement élu Président de l'Union des Communes du Togo jeudi 29 septembre dernier.

M. ADJONOU souhaite « *poursuivre l'œuvre de ses prédécesseurs en donnant encore plus de visibilité à l'Association, surtout sur la plan national* ». L'UCT doit en effet se donner les moyens de « *jouer son vrai rôle d'interlocuteur et d'institution faîtière des communes* ». Il espère aussi durant son mandat « *renforcer la cohésion entre les communes en développant la coopération intercommunale* ».

Enfin, son vœu le plus ardent demeure « *la concrétisation de la décentralisation* », c'est-à-dire l'organisation des élections locales, le transfert de compétences et la mise à disposition de moyens nécessaires pour que les municipalités puissent faire face à leurs nouvelles prérogatives. Des conditions indispensables à l'épanouissement des communes togolaises selon lui.

Formation

L'UCT renforce les communes

Du 19 au 24 septembre 2011, les responsables des services financiers et techniques d'une dizaine de communes togolaises se sont retrouvés au siège de l'UCT pour une semaine de formation.

Cette session qui répond à une demande récurrente des différentes communes a visé le renforcement des capacités des agents des services financiers et ceux des services techniques. Cette session de formation s'est déroulée en deux temps. Tout d'abord, les acteurs présents ont dans le cadre d'un tronc commun été édifiés sur l'environnement juridique, les missions et organisations des collectivités locales. Ensuite, répartis en deux groupes de spécialités (finances et voirie), ils ont été entretenus sur les questions relatives à l'élaboration et au suivi du budget, en ce qui concerne les agents des services financiers, et sur les questions relatives à la gestion des infrastructures urbaines pour les agents des services techniques.

Rappelons que dans la majorité des villes togolaises, les services techniques demeurent embryonnaires. La cérémonie de clôture de cette formation a donné l'occasion à l'UCT d'accueillir pour la première fois le nouveau Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Togo, M. Etienne CAZIN (*voir Entretien page 8*). Cette première session de formation qui sera suivie d'une seconde au cours du premier trimestre de l'année 2012 en direction des autres communes a été rendue possible grâce à l'appui financier du projet d'Appui au Processus de Décentralisation au Togo (APRODECT) du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC).

Projet de prestation de services

L'UCT au service de la coopération décentralisée

L'Union des Communes du Togo souhaiterait diversifier ses activités en intervenant de façon plus directe en faveur du développement communal. L'idée est de mettre l'expérience et les compétences de l'Association au service des collectivités territoriales étrangères, françaises notamment, souhaitant mettre en place des projets de coopération décentralisée. Un projet fondamental pour l'avenir de l'UCT.

Nous sommes partis du constat que nombre de projets de coopération décentralisée n'obtiennent pas les résultats escomptés en raison des difficultés que rencontrent les collectivités territoriales, françaises notamment, pour assurer un suivi/ accompagnement efficace de leurs projets. En tant que relais entre les partenaires locaux impliqués dans le projet (collectivité locale, association prestataire, maître d'œuvre...) et la collectivité française, l'UCT sera en mesure d'assurer un accompagnement de proximité des acteurs locaux, et ce tout au long du projet, évitant ainsi aux collectivités françaises de lourdes dépenses en suivi-évaluation (déplacements au Togo) et des frais supplémentaires dus à l'accumulation de retards. A cet égard, l'UCT s'engagera à respecter scrupuleusement le calendrier fixé au préalable. L'impact du projet pourra ainsi être conforme aux attentes du partenaire financier. Il s'agit donc pour les collectivités d'un gain de temps et d'argent substantiel, et les populations en seront les premiers bénéficiaires.

L'UCT souhaiterait également mettre à profit ce rôle d'intermédiaire en mettant en relation les différentes collectivités territoriales présentes sur un même territoire ou menant des actions sur une thématique similaire au Togo. L'objectif est d'accroître l'impact des projets menés en faveur des populations grâce au partage de connaissances et de compétences des collectivités engagées. A terme, des projets communs plus conséquents pourraient voir le jour.

Des services adaptés

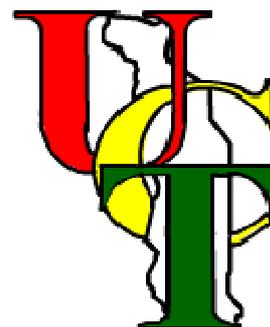
Le principe qui prédomine est celui de la flexibilité. Chaque collectivité se verra proposer un service adapté à la fois aux besoins et aux spécificités de son ou de ses projets, ainsi qu'aux moyens financiers dont elle dispose. Les prestations peuvent ainsi varier de la simple mission ponctuelle (suivi de chantiers par exemple) à la mise à disposition d'un Volontaire à temps plein, comme c'est le cas depuis 2008 pour les projets de coopération décentralisée menés par le Conseil Général des Yvelines. Pour les projets gérés

par un comité de pilotage ou une association prestataire, l'offre de l'UCT sera davantage axée sur une assistance technique et sur des services ponctuels d'appui/conseil.

En fonction des besoins exprimés et des orientations prises par la collectivité maître d'ouvrage, l'UCT formulera une proposition détaillée de prestations et établira un devis. En proposant ses services aux collectivités françaises, l'UCT souhaite diversifier ses sources de revenus et ainsi réduire sa dépendance envers les partenaires techniques et financiers. Actuellement, l'Association serait en effet incapable de fonctionner avec les seules cotisations des communes membres. L'appui des partenaires est donc indispensable, mais en raison de son inconstance, l'Association se doit d'assurer son autonomie financière afin de mener à bien et de façon pérenne sa mission de renforcement de capacités et de promotion des communes togolaises.

Et pour y parvenir, l'UCT ne manque pas d'atouts : des compétences pluridisciplinaires, une présence sur tout le territoire national, une capacité d'action reconnue par une multitude de partenaires techniques et financiers de premier plan, et enfin de nombreuses facilités et d'importants moyens de communication.

Pour plus d'informations, une brochure d'information est disponible sur le site : www.uct-togo.org





Entretien avec M. Franck AYESEA

L'Association des Maires Congolais (AMC) en mission à l'UCT

Du 21 au 23 septembre 2011, M. Franck AYESEA, Secrétaire Permanent de l'Association des Maires du Congo (AMC), a effectué une mission d'étude et d'information à l'Union des Communes du Togo dans le but d'appuyer la réorganisation de l'Association faîtière des communes de la République du Congo. Cette mission s'inscrit dans le cadre du Projet de renforcement des capacités des collectivités locales du Cameroun et du Congo et de leurs associations nationales, cofinancé par la Commission européenne, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et l'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF). Un séjour riche en enseignements pour notre confrère.

M. AYESEA, pouvez-vous nous dire quelques mots sur l'AMC et le contexte congolais ?

L'AMC est née en 1992 et rassemble six communes, dont bien sûr Brazzaville et Pointe-Noire où se concentrent près de la moitié des congolais. Actuellement, l'Association est composée en plus du Secrétaire Permanent, d'une Secrétaire assistante et de deux attachés juristes. Les communes sont censées contribuer au fonctionnement de l'AMC via des cotisations, mais pour le moment seule Brazzaville, et de façon irrégulière, respecte ses engagements. De même, hormis quelques projets menés avec l'AIMF, le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) et Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA), les partenariats se font rares en raison d'un manque évident de visibilité au niveau national et supranational. En ce qui concerne le contexte politique local, les premières élections municipales congolaises remontent à 1992. Elles ont été suspendues à la fin des années 90 en raison de la guerre civile qui a ravagé le pays. Elles n'ont repris qu'en 2002.

Quels sont les obstacles à l'essor de l'Association ?

Les obstacles sont nombreux. En premier lieu, la désorganisation au niveau de la structure même de l'AMC s'avère être un frein considérable à son développement. L'Association nécessite en effet l'appui d'assistants techniques capables de répondre à des appels à propositions et de mener à bien des projets, d'un comptable, ou encore d'experts consultants. L'absence de financement est évidemment un problème majeur, et elle est en partie due à une implication pour le moins minime des communes membres mais aussi de l'Etat dans le fonctionnement de l'association. Il est nécessaire que les autorités tant locales que nationales saisissent l'intérêt d'une faîtière pour les villes.

Quels enseignements tirez-vous de ce séjour ?

J'ai eu la chance de rencontrer le personnel de l'UCT, les consultants de l'Association, ainsi que des acteurs majeurs de la décentralisation au Togo, et en l'occurrence le chef du projet d'Appui au Processus de Décentralisation au Togo (APRODECT) et le Directeur de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales. De ces rencontres, j'ai pu entrevoir quel type d'organisation pourrait prévaloir pour l'AMC, tant au niveau des ressources humaines qu'en termes d'organisations administrative et comptable. Quand on voit le succès du partenariat entre le Conseil Général des Yvelines et l'Union des Communes du Togo, il me paraît également primordial de développer la coopération décentralisée. Ce séjour a également conforté mon idée de proposer régulièrement aux communes des sessions de formations pertinentes à l'adresse des responsables et de leurs agents. Enfin, j'ai pu m'enquérir d'intéressantes pistes en ce qui concerne la recherche de financement.

Quelles actions prioritaires comptez-vous entreprendre pour l'AMC ? De quoi allez-vous vous inspirer de l'UCT ?

Pour le président de l'AMC et Maire de la ville de Brazzaville, M. Hugues NGOUELONDELE, la priorité reste avant tout la réorganisation de la structure. Nous ne comptons pas calquer l'organisation de l'UCT, mais plutôt reprendre certaines des orientations prises en les adaptant au contexte congolais. Les informations que j'ai pu collecter ici me permettront d'enrichir le plan de refondation de l'AMC, qui devrait entrer en application avant 6 mois après validation des membres. Je tenais par ailleurs à remercier l'AIMF pour tout ce qu'elle entreprend en faveur des associations de villes africaines, et l'UCT pour son accueil chaleureux.

Coopération intercommunale

L'intercommunalité au Togo : un concept en balbutiement

Le projet de coopération transfrontalière entre Atakpamé, Notsé et la Préfecture du Moyen Mono, et trois communes béninoises, Aplahoue, Dogbo, Djakotomey, prend progressivement forme. La charte et les statuts de l'association transfrontalière devraient en effet être validés au cours d'une réunion plénière à Dogbo courant octobre 2011. A cette occasion, l'UCT Mag a souhaité faire le point sur l'intercommunalité au Togo.

La situation est sans ambiguïtés : il n'existe à l'heure actuelle aucune structure intercommunale au Togo. Deux textes y font pourtant directement référence : la loi du 13 mars 2007 portant décentralisation et libertés locales et la loi du 27 juin 2008 relative à la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales. Selon la loi sur la décentralisation, les collectivités territoriales peuvent établir des relations de coopération entre elles. L'Etat veille à cette coopération afin de garantir la solidarité internationale. Cependant, aucune collectivité territoriale ne peut établir ou exercer de tutelle sur une autre collectivité territoriale. Le texte précise également qu'une collectivité locale peut apporter son soutien à une autre, qu'elle soit de même nature ou de nature différente. Un Conseil de Préfecture peut ainsi appuyer une commune dans le respect de ses compétences.

La loi portant coopération entre les collectivités territoriales précise davantage les dispositions relatives à l'intercommunalité. Elle reprend dans les grandes lignes la loi française sur l'intercommunalité. L'article 2 mentionne ainsi que la coopération entre collectivités territoriales peut se traduire par la création d'une structure de promotion et de coordination des actions de développement dans des domaines spécifiques intéressant les collectivités territoriales concernées. Cette structure de coopération est dotée d'un organe délibérant, composé des représentants des collectivités engagées. Les ressources de la structure peuvent provenir des contributions des collectivités membres, d'un transfert de certaines de leurs ressources, de dotations spéciales de l'Etat, de subventions de la coopération décentralisée, de dons et de legs, et enfin d'emprunts. Enfin, la loi prévoit les différents modes de coopération possibles entre deux ou plusieurs collectivités :

La **convention**, pour réaliser ou conserver, à frais communs, des ouvrages ou des institutions d'utilité commune ;

Le **syndicat de communes**, établissement public de coopération intercommunale en vue d'entreprendre des activités ou de créer des services communs ;

La **communauté de communes**, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes rurales et/ou urbaines et ayant

pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ;

La **communauté urbaine**, EPCI similaire à la communauté de communes mais regroupant exclusivement des communes urbaines.

Des textes d'application seront toutefois nécessaires pour préciser les dispositions de ces lois.

Des projets intercommunaux à venir

Actuellement, un projet transfrontalier entre trois communes togolaises, Atakpamé, Notsé et la Préfecture du Moyen Mono (dont le chef-lieu, Tohou, ne possède pas encore le statut de commune urbaine), et trois villes béninoises, Aplahoue, Dogbo, Djakotomey, devrait en toute logique inciter les communes togolaises à se regrouper en une structure intercommunale, comme c'est déjà le cas pour la partie béninoise. Toutefois, la création d'une telle structure et celle d'une association transfrontalière sont une première au Togo, l'aval du Ministère de tutelle des collectivités togolaises, à savoir le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales (MATDCL), sera donc nécessaire. Les communes togolaises engagées devront également informer le Ministère des actions intercommunales ou transfrontalières entreprises.

Un autre projet porté par l'UCT dans le cadre d'un appel à propositions de la Facilité Africaine de l'Eau prévoit la création d'un comité de gestion intercommunale de l'assainissement entre les communes de Bassar, Sokodé, Sotouboua et Tchamba. Il s'agirait d'une collaboration inédite qui à terme pourrait être élargie à d'autres services essentiels, et débouchée sur la création d'un syndicat de communes. La note conceptuelle a été envoyée le 29 septembre dernier, le Centre Africain pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CREPA Togo) et la coopération française sont les partenaires de cet ambitieux projet estimé à près de 800 millions de FCFA, soit 1,2 million d'euros. Réponse le 28 octobre.

M. Etienne CAZIN, Conseiller de Coopération



Dans le précédent numéro, nous avons rencontré M. Frédéric MERLET, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Togo durant trois années et dont la mission s'est achevée fin août. La parole est désormais à son successeur, M. Etienne CAZIN.

M. CAZIN, quel a été votre parcours et quel poste occupiez-vous avant celui de COCAC de l'Ambassade de France à Lomé ?

J'ai mis longtemps à venir travailler en Afrique, après avoir pourtant étudié, tant à l'Institut d'Etudes politiques de Paris qu'à l'Université Panthéon-Sorbonne, la dynamique des relations internationales Nord-Sud et l'économie du développement ! Avant d'arriver à Lomé, mon parcours professionnel m'a successivement mené à l'Ambassade de France en Thaïlande puis à l'Ambassade de France aux Emirats arabes unis, séjours à l'étranger entrecoupés par une passionnante expérience de plusieurs années à l'agence CampusFrance, où j'étais responsable de la zone Europe et Moyen-Orient. Mon dernier poste était celui de Conseiller culturel adjoint aux Emirats, où je suivais en particulier les grands projets culturels du Louvre et de la Sorbonne Abou Dabi.

Quels sont vos premières impressions sur le Togo ?

Un pays très accueillant et agréable, en évolution rapide et qui peut compter sur le formidable dynamisme de sa jeunesse et de sa société civile.

A quelles difficultés le SCAC est-il confronté ? Quels sont les chantiers prioritaires selon vous ?

L'image du SCAC est extraordinaire, si j'en juge par les sollicitations et propositions très diverses qui me parviennent en si grand nombre tous les jours ! Plus sérieusement, la France est fière de sa relation de coopération avec le Togo, elle est fière aussi, malgré les difficultés budgétaires actuelles, de continuer à faire le maximum pour accompagner la société et les pouvoirs publics togolais dans leur évolution. Mais nous ne pouvons évidemment pas tout faire et l'un de mes premiers chantiers sera, dans la continuité de mes prédécesseurs, de réaffirmer les grandes priorités de notre action : éducation et formation, appui à la société civile, appui à la gouvernance,

développement des partenariats culturels et artistiques.

La coopération française doit-elle poursuivre ses efforts dans les domaines de la gouvernance locale et de la décentralisation ?

Bien sûr, car il s'agit là d'un des principaux enjeux du Togo d'aujourd'hui et de demain, suivant un processus et une réflexion qu'a d'ailleurs également connus la France : comment assurer le meilleur service public possible dans toutes les régions du pays, rendre l'administration plus démocratique, plus efficace et plus proche des citoyens ?

Considérez-vous l'UCT comme un interlocuteur incontournable pour la coopération française dans ces domaines ?

L'UCT est évidemment un interlocuteur privilégié pour la coopération française pour tout ce qui a trait à la décentralisation et à la gouvernance locale. D'une part, les nombreuses actions entreprises par l'UCT pour le renforcement des capacités des responsables, mais surtout des agents municipaux, sont essentielles au regard des nombreuses compétences que les communes auront prochainement à gérer. Par ailleurs, le rôle et la légitimité de l'UCT comme fédération de communes nous permet à travers elles de mener des actions qui profitent à tous, et de ne pas disperser nos efforts. Qui de mieux placée que l'association faîtière des communes togolaises pour mener ce genre d'actions ? Je rajouterai également que la neutralité politique de l'UCT, est un élément fondamental dans la pérennité de nos relations. Enfin, bien que le projet APRODECT arrive techniquement à son terme en août 2012, je peux vous assurer que la coopération française continuera bien entendu d'appuyer le processus de décentralisation au Togo, qui devrait connaître dans les prochaines années d'importants développements.

Rapport du Fonds Monétaire International (FMI)



Les perspectives économiques du Togo en 2011

Le Fonds monétaire international (FMI) a rendu publique l'édition de mai 2011 de son rapport sur les perspectives économiques régionales consacré à l'Afrique subsaharienne. Selon l'institution, après le ralentissement provoqué par la crise financière internationale, la reprise est désormais bien engagée en Afrique subsaharienne et la croissance économique a retrouvé un rythme assez proche des niveaux élevés enregistrés au milieu de la décennie 2000. 15 pages sont consacrées au Togo, en voici un extrait :

En dépit d'un contexte international difficile, le Togo a maintenu sa croissance à un taux de 3,4%. Bien que modeste, cette croissance a permis d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE). Elle devrait se poursuivre en 2011 et 2012 avec une légère hausse, à 3,7% et 4% respectivement. Le taux d'inflation s'est établi à 5,3% en 2010, contre 2,9% en 2009 et une prévision de 2,4% pour 2011.

Le secteur primaire, sur lequel repose l'économie togolaise, a été affecté par la mauvaise pluviométrie en 2010. Grâce au soutien des pouvoirs publics, il a néanmoins contribué à hauteur de 1,3% à la croissance. La bonne tenue des industries extractives, notamment le clinker, dont la production s'est accrue de 14,3%, a également soutenu la croissance en 2010. En revanche, la rénovation de l'outil de production de la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) n'a pas eu d'effets majeurs en 2010. Tiré par le Port Autonome de Lomé (Pal), le secteur tertiaire a conforté sa place de deuxième contributeur à la croissance. Afin de promouvoir la compétitivité du Pal, les autorités ont décidé en 2010 d'y établir un guichet unique. La capacité d'absorption¹ du pays s'est améliorée, de même que le taux d'exécution du budget d'investissements publics, passé à 6,7% en 2010 contre 5,6% en 2009.

Des perspectives encourageantes

En 2010, les autorités ont poursuivi le programme économique et financier, soutenu par la Facilité élargie de crédit (Fec). Grâce à la performance satisfaisante des finances publiques et au respect des critères du programme économique et financier, le Togo a accédé en décembre 2010 au point d'achèvement de l'Initiative PPTE. L'endettement va donc baisser et devrait respecter la norme communautaire d'un encours de la dette publique inférieur à 70% du produit intérieur brut (PIB). La dette extérieure du Togo pourrait se ramener à 12,3 % du PIB en valeur actuelle. Combinée à une dette intérieure de 17,9 % du PIB, elle verrait la dette publique en valeur actuelle se limiter à 30 % du PIB.

En 2011, les contraintes sur la fourniture d'électricité seront définitivement levées, avec le début du fonctionnement effectif des équipements de la Société Contour Global. Le Togo disposera d'une puissance de 100 MW supplémentaires. Le réseau routier national sera étendu, de manière à désenclaver les zones rurales. Pas moins de 164 km de pistes rurales ont été ouvertes en 2010 et 1 105 km de pistes réhabilités. Environ 17 km de routes ont été bitumés et au moins 30 km de routes réhabilités. Les flux d'aide publique au développement devraient se maintenir dans toute la sous-région, grâce à la fin de la crise financière internationale. Une donnée importante, dans la mesure où les pays de l'Afrique de l'Ouest sont les principaux importateurs des produits industriels du Togo, ciment et fer à béton notamment.

Sur le marché du travail, aucun recrutement n'a été fait en 2010 dans l'administration publique. Avec la politique de reconstruction des infrastructures économiques et routières, quelques recrutements ont été opérés dans le secteur privé, dont l'importance n'est pas encore connue. En outre, les transferts de fonds des travailleurs émigrés togolais continuent d'alimenter l'économie togolaise en ressources additionnelles. D'août 2009 à août 2010, ces flux ont augmenté de 18,2%, passant de 64,35 milliards de F CFA à 76,1 milliards. Un apport non négligeable pour l'économie togolaise.

Pays à faible revenu, le Togo compte sur l'appui de ses partenaires techniques et financiers pour réaliser ses objectifs de développement. Les partenaires émergents tels que la Chine et l'Inde occupent une place de choix dans la stratégie de financement du développement. La grande inconnue porte sur les aléas climatiques et les chocs extérieurs. Les principaux risques pour 2011 et 2012 portent sur une production décevante de coton et de phosphates, une faible compétitivité de l'économie sur le marché ouest-africain, et des volumes plus faibles d'investissements directs étrangers.

¹: Ce terme désigne la capacité d'un pays ou d'une organisation à recevoir de l'aide et à l'utiliser efficacement

Commerce extérieur

Le Togo : un commerce extérieur de plus en plus diversifié

Régulièrement, le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France à Lomé, contact pour le Togo du Service économique de l'Ambassade de France à Cotonou, diffuse des notes sur le commerce extérieur du Togo. Les chiffres proviennent des Douanes togolaises. Malgré une fiabilité parfois inégale, ils permettent toutefois d'établir des tendances. Retour sur les résultats de l'année 2010 et sur le premier semestre 2011.

En 2010, les importations togolaises se seraient élevées à 492,808 Milliards FCFA, contre 461,777 Mds FCFA en 2009, soit une hausse de 6,3%. Quant aux exportations, elles s'établissent à 318,844 Mds FCFA contre 346,451 Mds FCFA l'année précédente, soit une baisse de 7,9%. Il en résulte un solde négatif de 173,964 Mds FCFA, en progression de 44,6% par rapport à 2009. On constate que la progression du déficit était déjà de 25% entre 2008 et 2009. Le premier semestre 2011 montre une certaine amélioration grâce notamment aux bonnes performances du secteur cotonnier (conséquences d'une augmentation à la fois en tonnage d'environ 40% et des cours). Mais, l'effet cotonnier sur les exportations s'estompera au deuxième semestre en raison de la saisonnalité de la production de ce produit (*ndlr : il ne faut toutefois pas voir ce déficit nécessairement comme un indicateur défavorable puisqu'il résulte en partie d'une politique de relance et donc de dépenses publiques*).

Six catégories de produits constituent, à eux seuls, 52,4% du total des importations (en 2009, les six premiers chapitres représentaient 62,5% du total, d'où une tendance à la diversification). Les combustibles minéraux (dont le pétrole), les huiles, les matières bitumeuses et autres restent en tête avec 68,85 Mds FCFA, soit 13,9% de l'ensemble des importations en 2010. Au premier semestre 2011, avec la hausse des cours, la part de ces produits dans le total des importations est passée à 25,8%, retrouvant ainsi les niveaux de 2008. A signaler que la part des automobiles et autres véhicules terrestres continuent de croître. On soulignera le fait qu'il s'agit en grande partie de véhicules d'occasion, dont une partie est ensuite réexportée vers des pays voisins, et qui fait par ailleurs l'objet de sous-estimations systématiques.

La France, premier pays fournisseur mais...

La France reprend officiellement la première position en ce qui concerne les pays fournisseurs aux dépens de la Chine, avec 86,464 Mds FCFA, soit 17,5% du marché. Toutefois, les chiffres réels des importations françaises et chinoises sont probablement nettement supérieurs, si l'on se réfère aux chiffres des exportations vers le Togo produits par ces deux pays. A la sixième position, on retrouve le Ghana, premier pays fournisseur africain, avec 3,5% du marché.

Deux chapitres contribuent à eux-seuls à hauteur de 44,1% des exportations (contre 54% en 2009). Le coton avec 70,976 Mds FCFA, soit 22,3% du total, est en hausse de 8,9% en valeur malgré une baisse de 5% environ en volume par rapport à 2009, ce qui lui permet de retrouver sa traditionnelle première place. Tendance qui se confirme au premier semestre 2011 puisque ce produit représente 37,2% du total grâce à une augmentation de 90% en valeur et de 50% en volume. Le sel, le soufre, les terres, les plâtres, les ciments et autres passent ainsi à la deuxième place (21,8% de l'ensemble des exportations en 2010 contre 37,5% en 2009). Au premier semestre 2011, la hausse des cours a permis un net rebond avec une augmentation de 14,5% en valeur. A noter qu'il s'agit essentiellement de phosphates, de ciment et de clinker.

Le Bénin est le premier client en 2010 avec 44,25 Mds FCFA, passant ainsi de la 2e à la 1ère place, avec 13,8% du total (en hausse de 10% par rapport à 2009). Au premier semestre 2011, la tendance est toutefois à la baisse (- 12% en valeur) en dépit d'une hausse de 20% en volume. Il est suivi du Burkina Faso (11,9% du total des exportations, en hausse au premier semestre 2011) et du Ghana (10,2% du total). Néanmoins, ce dernier rétrograde à la 5e position au premier semestre 2011 avec seulement 7,5% du total des exportations. Enfin, la Chine, avec 8,8% du total en 2010, est le premier pays client non africain. Le géant asiatique passe de la 5e à la 4e place malgré un très léger effritement en valeur de -0,01%. Fait remarquable, la Chine devient, au premier semestre 2011, le premier client du Togo avec à une hausse considérable aussi bien en valeur (89%) qu'en volume (71%).

Pour conclure, le Togo bénéficie incontestablement d'une grande marge de progression en ce qui concerne sa position commerciale, du fait notamment d'une économie informelle non mesurable et de possibles sous-estimations des produits échangés.

Aïchatou CISSE

Economiste

Correspondante environnement

Service de Coopération et d'Action Culturelle

(SCAC)

Appel à propositions

Dans le cadre d'un appel à propositions de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE), l'UCT, en partenariat avec le Centre Africain pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CREPA Togo) et la coopération française, a présenté un projet innovant d'assainissement et d'accès à l'eau dans les communes de Bassar, Sokodé, Sotouboua et Tchamba.

Le projet, élaboré depuis 2010, prend en compte toute la filière de gestion des boues de vidange de la collecte jusqu'à la valorisation ou l'élimination finale. Un comité de gestion intercommunale de l'assainissement sera créé afin que les quatre communes puissent gérer de concert les infrastructures réalisées, à savoir 600 latrines écologiques et une station de traitement des boues de vidange. L'achat d'un camion vidange et la construction de 40 bornes fontaines sont également prévus. La note conceptuelle a été envoyée le 29 septembre, la réponse interviendra le 28 octobre. Le coût du projet est estimé à 1,2 million d'euros.

Rapport de l'atelier fondateur de Lomé disponible sur le site

Le 26 août dernier s'est tenu l'atelier fondateur de Lomé pour la mise en place de cadres de concertation entre Etat, collectivité locale, opérateurs et usagers en vue d'améliorer la gestion des services essentiels de la commune, et en l'occurrence la gestion des ordures ménagères. Un comité ville et des comités locaux quadrilobes au niveau des cinq arrondissements ont vu le jour. Le consultant M. Alfé SEDDOH était en charge de la rédaction du rapport général. Il revient dans ce document sur les débats qui ont suivi la présentation de l'étude préalable et sur la formation des 6 comités, ainsi que sur le fonctionnement de ces cadres de concertation. Ce rapport est disponible sur le site Internet de l'Union des Communes du Togo : www.uct-togo.org

Croix Rouge Française

En visite au Togo le mois dernier, le Professeur Mattéi, Président de la Croix Rouge, a confirmé la fermeture en décembre 2011 des bureaux de l'ONG au Togo faute de financements. Toutefois, la Croix Rouge ne se désengage pas du pays.

Coopération des Yvelines au Togo

Philippe CHAMAUX de l'association Convoi Exceptionnel basée à Versailles était au Togo du 31 août au 6 septembre derniers, accompagné de Bérangère JANNELLE, jeune metteuse en scène de 34 ans.

Il s'agissait d'une part à travers un atelier d'administration de spectacles, d'avancer sur un projet de création artistique originale dont la première se déroulerait à Aného l'an prochain, mis en place par l'Ensemble artistique Fako de Lomé en lien avec le Réseau de bibliothèques de la Préfecture des Lacs, pour le développement de l'animation culturelle du territoire.



D'autre part, Bérangère JANNELLE proposait un atelier de théâtre/mise en scène à destination d'une quinzaine de jeunes comédiens togolais à travers « *Une saison en enfer* » de RIMBAUD, dans une perspective d'échanges et d'ouverture d'esprit.



Appel à propositions EuropeAid

Les informations contenues dans ce tableau ne sont fournies qu'à titre indicatif, des changements peuvent intervenir. Veuillez consulter le site web d'EuropeAid pour vous en assurer:

http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm

Date de publication	Programme thématique	Titre de l'appel	Demandeurs éligibles	Partenaires éligibles	Date de soumission de la note succincte	Date de soumission du formulaire complet	Budget total disponible estimé
01/10/2011	Acteurs non étatiques et autorités locales dans le développement	Education au développement	Acteurs Non Etatiques (ANE)	Acteurs Non Etatiques (ANE) / Autorités Locales (AL)	21/11/2011	08/03/2012	55 100 000 €
15/10/2011	Acteurs non étatiques et autorités locales dans le développement	Actions dans les pays partenaires (interventions multi-acteurs) en faveur des acteurs non-étatiques	Acteurs Non Etatiques (ANE)	Acteurs Non Etatiques (ANE) / Autorités Locales (AL)	05/12/2011	29/03/2012	32 300 000 €
15/10/2011	Migration	Programme thématique de coopération avec des pays en développement dans les aires de migration et d'asiles	Acteurs Non Etatiques (ANE) / Autorités Locales (AL) / Organisations Internationales	Acteurs Non Etatiques (ANE) / Autorités Locales (AL) / Organisations Internationales / Entreprises privées	01/12/2011	24/04/2012	75 000 000 €
15/10/2011	Sécurité alimentaire	Participation à la gouvernance	Tous	Tous	15/12/2011	17/04/2012	20 000 000 €
01/11/2011	Capital humain	Genre - Renforcement de la protection et promotion des droits des femmes et l'autonomisation sociale et économique des femmes	Tous	Tous	19/12/2011	16/04/2012	30 000 000 €
01/11/2011	Acteurs non étatiques et autorités locales dans le développement	Autorités locales dans le développement	Autorités Locales	Acteurs Non Etatiques (ANE) / Autorités Locales (AL)	01/02/2012	15/05/2012	16 200 000 €

Appel à projets**L'Institut français lance l'appel à projets Fonds d'Alembert 2012**

Pour sa onzième année d'existence, le Fonds d'Alembert demeure l'un des programmes privilégiés de l'Institut Français dans le domaine du débat d'idées, intégré à la réflexion générale sur la diplomatie d'influence menée par le Département.

Le Fonds d'Alembert permet d'apporter une aide aux financements de colloques, tables rondes ou forums liés au débat d'idées et qui répondent à plusieurs critères :

- * Une conception commune avec des partenaires locaux ;
- * Des thèmes conjointement définis sur des problématiques de société ou d'actualité ;
- * L'insertion durable d'une nouvelle génération d'intellectuels français dans les réseaux universitaires internationaux et dans les cercles de réflexion prescripteurs dans le domaine des prises de décision publique ;
- * La recherche d'une forte visibilité dans les médias ;
- * Le souci d'associer les sociétés civiles.

Ces projets devront associer les services de coopération et d'action culturelle et scientifique des ambassades, les centres de recherche et les établissements culturels, ainsi que leurs partenaires à l'étranger. Une attention particulière sera apportée aux projets à dimension régionale (mutualisation des moyens), impliquant la participation d'autres postes.

Les contenus thématiques des projets devront notamment s'inscrire dans les orientations suivantes :

- * **L'aspiration démocratique** : notamment au Proche et au Moyen-Orient et dans l'espace méditerranéen ; rôle des sociétés civiles, nouvelles formes de mobilisation, enjeux constitutionnels et dynamiques de démocratisation.
- * **Multipolarité et gouvernance mondiale** : mondialisation et constitution de pôles régionaux, enjeux de la gouvernance sur les questions globales (énergie, eau, climat...) et scientifiques.
- * **Croissance et bien-être** : performance économique, progrès social et développement durable ; les politiques de développement humain.
- * **La ville durable** : la question urbaine dans les pays émergents et les pays développés ; la construction de nouvelles urbanités ; mobilité, qualité de vie et mixité sociale.
- * **La responsabilité** : droit et philosophie (droit pénal international, modèles constitutionnels, éco-responsabilité), gouvernance (responsabilité des banques centrales, rôle des agences de notation, politiques de change), responsabilité et relations internationales, enjeux politiques et mémoriels, responsabilité démocratique, transparence.
- * **L'immatériel** : numérique et sociétés, mondialisation immatérielle (pratiques artistiques, droit de la propriété intellectuelle, évolution de l'industrie pharmaceutique et informatique, impact des nouvelles technologies pour les industries culturelles).

Une attention particulière sera accordée aux projets relatifs à la question des droits fondamentaux et, en vue de l'agenda 2020 de la Commission Européenne, au défi que constitue la construction d'une politique culturelle européenne.

L'ensemble du dossier est accessible sur le site de l'Institut français: <http://livre.institutfrancais.com> (identifiant : iflivre, mot de passe : ifposte), formulaire Fonds d'Alembert.

Le dépôt des dossiers se fera entièrement en ligne, avant **le 07 novembre 2011**, délai de rigueur. Les décisions seront communiquées aux postes en novembre 2011.

Financement

L'eau pour Alédjo

Le projet de « L'Eau pour Alédjo » au TOGO est conduit par un comité de pilotage constitué de la mairie du Poiré-sur-Vie, l'association Familles Rurales (et son Centre social SOLIDAVIE), et l'association Aqualliance chargée de l'expertise technique du projet. Il consiste en la réalisation d'une unité de captage et de distribution d'eau potable pour les 3 500 habitants du village d'Alédjo.

Ce projet s'inscrit dans une relation d'échange et d'aide initiée depuis 1995, entre le foyer des jeunes Familles Rurales et le G.C.A (Groupe Culturel d'Alédjo), qui a d'ores et déjà permis la réalisation de nombreux projets tels que : la construction d'une école maternelle, d'une maison de soins avec maternité et l'envoi de conteneurs.

Les actions engagées autour de ce projet permettront la construction du réseau d'alimentation en eau potable, de 14 bornes fontaines, la nomination et formation d'un technicien (maintenance - analyse de l'eau) et des fontainiers, et la constitution d'un comité de la gestion de l'eau au sein du G.C.A.

Ce projet a démarré en 2007 et jusqu'à fin 2010, le temps a été consacré à la validation technique du projet et à son montage de façon générale, en France et au Togo. L'année 2011 est en priorité consacrée à la recherche des financements.

La durée opérationnelle du projet est estimée à 24 mois et sera réalisée en deux tranches :

Tranche 1 : 2012-2013 : Coût 122 710 euros TTC
Canalisation de refoulement 691 ml en fonte
Construction du réservoir 60 m³
Réhabilitation des latrines publiques de Foret Sacret

Tranche 2 : 2013-2014 : Coût 176 627 euros TTC
Local technique de pompage à la source Lombo
Réseau de distribution 1079 ml en PVC
Mise en place des 14 bornes fontaines
Groupe électrogène
Construction des latrines du collège et quartier Sameyde
Mise en place de puits perdus pour 200 concessions
Formation technique à la maintenance et à la gestion du service d'eau

Le budget total de ce projet est de **299 338 euros** TTC.

Fonds francophones des inforoutes



Lancement du 20e appel à projets du Fonds francophone des inforoutes

Les **soumissions de projets** pour le Fonds francophone des inforoutes dont la mission est de favoriser l'appropriation et l'usage des technologies dans les pays du Sud et d'Europe centrale et orientale peuvent être déposées **jusqu'au 16 mars 2012**.

Ayant pour objet la **production multilatérale de contenus et/ou d'applications numériques** francophones, les projets soumis au Fonds des inforoutes doivent impérativement s'inscrire dans l'un des **domaines suivants** :

- promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement

supérieur et la recherche ;

- développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Les projets portés par ou au bénéfice des **femmes** et/ou des **jeunes** sont encouragés et recevront une attention particulière.

Le choix des projets qui recevront une subvention à l'issue de ce 20e appel interviendra au cours de la troisième semaine du mois de juillet 2012. Le Fonds francophone des inforoutes a financé 220 projets depuis 1998 avec une moyenne de subvention des projets d'environ 80 000 euros.

Formulaire à télécharger:

<http://www.inforoutes.francophonie.org/doc/actualites/ffi-guide-proposant-20e.pdf>

Agenda

- ⇒ **Courant octobre (Dogbo - Bénin):**
Réunion plénière des collectivités béninoises et togolaises engagées dans le projet de coopération transfrontalière (voir page 7), à l'issue de cette réunion la charte et les statuts de l'association transfrontalière seront validés par les responsables des 6 communes impliquées.
- ⇒ **8 octobre (Les Mureaux - France):**
3ème assises yvelinoises de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale, le Bénin à l'honneur de cette édition.
- ⇒ **Du 25 et 26 octobre (Erevan - Arménie):**
31ème Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) sur le thème: « Renforcer la cohésion des territoires : un impératif au service de la bonne gouvernance locale ».
- ⇒ **Du 29 septembre au 12 décembre (Institut Goethe - Lomé):**
L'association Images et Mémoire organise à l'Institut Goethe une exposition de photos sur la ville de Lomé il y a 50 ans. A ne pas manquer.

Les aventures de Yevigolotoe-D

LA DECENTRALISATION, C'EST UN PAS DE PLUS VERS LA DEMOCRATIE

